



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 2647

Texte de la question

" JOBS D'ETE "

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe de l'UMP.

M. Bernard Depierre. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, votre ministère a la charge d'organiser, en partenariat avec l'ANPE et le réseau " Information jeunesse ", les journées nationales " Jobs d'été ".

Cette opération, qui a commencé la semaine dernière et qui se poursuivra jusqu'à mi-avril, fait se rencontrer, dans le cadre de " salons ", les employeurs et les jeunes. Les offres mises à disposition concernent tous les secteurs d'activité et permettent aux jeunes à partir de seize ans de travailler pendant les vacances scolaires d'été. Ce qui constitue souvent la première expérience professionnelle est pour le jeune l'occasion de découvrir le monde du travail et de réfléchir à son avenir professionnel.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelles sont les dimensions de ces journées " Jobs d'été ", et comment un travail saisonnier prépare à l'insertion professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Jean-François Lamour, *ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Vous l'avez dit, monsieur le député, les journées " Jobs d'été " offrent aux jeunes de vraies opportunités. Ainsi, l'offre en matière d'emplois est passée de 20 000 en 2002 à 100 000 cette année, dont 15 000 sont à pourvoir dans d'autres pays européens, venant de 1 500 entreprises.

Ces journées permettent aussi des rencontres entre les jeunes et les entreprises, telle celle qui a eu lieu mardi et mercredi derniers à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette : à cette occasion, 22 000 jeunes sont venus à la rencontre de soixante-dix entreprises.

Interrogés sur leurs motivations, ils m'ont répondu que leur priorité était de se constituer un pécule, ce qu'on comprendra aisément, afin de se payer des vacances, de construire un projet de création d'entreprises, ou encore de financer une partie de leurs études. Mais ils m'ont également dit qu'ils attendaient de cette première expérience professionnelle qu'elle les instruisse sur le fonctionnement de l'entreprise, qu'il s'agisse par exemple des entretiens d'embauche ou de la mobilité, s'ils doivent travailler en province ou à l'étranger. En un mot, c'est pour eux l'occasion de connaître la réalité de la vie de l'entreprise, à l'opposé des caricatures qui présentent les employeurs comme des exploités.

Cela va dans le sens des objectifs que nous poursuivons, dans le cadre d'un dialogue entre Gouvernement, Parlement et partenaires sociaux : améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans un contexte de flexibilité de l'emploi.

Il s'agit aussi mettre en adéquation nos systèmes de formation avec la réalité du marché de l'emploi. Ces jeunes se rendent bien compte en effet que les entreprises leur demandent autre chose que les compétences qu'ils ont acquises à l'école, au lycée ou à l'université. L'opération " Jobs d'été " vise à répondre, au moins en partie, aux attentes de ces jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2647

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 avril 2006